



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale 11 novembre 2009

Français

Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente et unième session

Copenhague, 7-18 décembre 2009* Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Mise au point et transfert de technologies

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente et unième session

Copenhague, 7-18 décembre 2009* Point 7 de l'ordre du jour provisoire **Mise au point et transfert de technologies**

Indicateurs de résultats pour suivre et évaluer l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies

Rapport final du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies**

Résumé

On trouvera dans le présent document un résumé analytique du rapport final du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies sur les indicateurs de résultats pour suivre et évaluer l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies (FCCC/SB/2009/4).

^{**} Le présent document a été soumis tardivement en raison de la nécessité de poursuivre les consultations.



^{*} Les dates exactes de la session restent à confirmer.

Table des matières

			Paragraphes	Page
	Rés	umé analytique	1-22	3
	A.	Rappel	1-3	3
	B.	Méthodologie	4–7	3
	C.	Principales constatations et recommandations	8-22	4
Annexes				
	Bre	f résumé de la procédure d'essai des indicateurs de résultats		11

Résumé analytique

A. Rappel

- 1. Dans l'annexe II de sa décision 3/CP.13, la Conférence des Parties a prié le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) d'élaborer, dans le cadre de son futur programme de travail, un ensemble d'indicateurs de résultats dont pourrait se servir l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) pour suivre et évaluer périodiquement l'efficacité de l'application du cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention (cadre pour le transfert de technologies¹), en tenant compte des travaux connexes menés au titre de la Convention.
- 2. Les travaux entrepris avaient pour objectif général de mettre au point et de tester un ensemble équilibré et solide d'indicateurs de résultats qui pourraient permettre au SBI de suivre et d'évaluer l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies. Ils ont été divisés en trois tâches:
 - a) Tâche I: mettre au point un ensemble d'indicateurs de résultats éventuels ;
 - b) Tâche II: tester l'ensemble d'indicateurs de résultats;
- c) Tâche III: élaborer des recommandations concernant l'utilisation de ces indicateurs.
- 3. Le rapport final présente un ensemble de 40 indicateurs, les résultats des tests effectués et les résultats de la tâche III, notamment:
- a) Des recommandations s'appuyant sur les résultats des tâches I et II et l'examen des résultats des autres activités pertinentes (notamment une liste d'indicateurs, la méthode et les fiches de données utilisées et des exemples de la manière dont les indicateurs ont été utilisés);
- b) Une analyse des liens éventuels entre ces travaux et d'autres travaux pertinents menés dans le cadre de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), du SBI et du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

B. Méthodologie

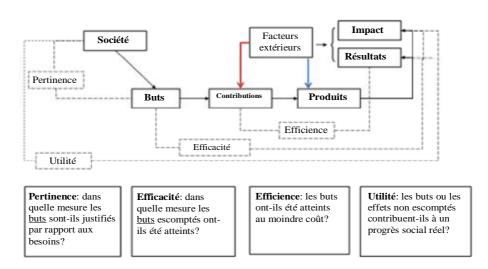
- 4. Afin de suivre et d'évaluer les résultats passés et actuels de l'application du cadre pour le transfert de technologies, il est essentiel de mettre au point un ensemble d'indicateurs de résultats conformes aux objectifs définis dans ledit cadre. Une approche systématique et cohérente de mise en corrélation des objectifs et des indicateurs a été adoptée, afin que les décideurs puissent juger de la pertinence et de l'adéquation des objectifs et des activités connexes qui sont suivies et évaluées.
- 5. Le GETT a eu recours à un processus participatif pour mettre au point un ensemble d'indicateurs de résultats éventuels permettant de suivre et d'évaluer l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies. La participation des parties prenantes de la Convention-cadre a joué un rôle essentiel dans le sentiment d'appropriation.

Le cadre, reproduit dans l'annexe à la décision 4/CP.7, est complété par les mesures énoncées à l'annexe I de la décision 3/CP.13.

Un autre élément clef de cette approche est la prise en compte nécessaire des relations de causalité pour la mise au point d'un ensemble d'indicateurs de résultats. La figure ci-après illustre les relations entre les besoins de la société que traduisent les parties prenantes, le processus d'élaboration des politiques, l'évaluation de ces politiques et leurs effets sur la société.

- 6. Le suivi et l'évaluation de l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies vise à comprendre dans quelle mesure les objectifs escomptés ont été réalisés. Il faut donc mettre au point une chaîne de causalité qui rattache les objectifs du cadre à leurs impacts, résultats et produits. Les indicateurs de résultats doivent mesurer les moyens (à savoir les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs), les fins (c'est-à-dire la réalisation des objectifs) ou la combinaison des deux à n'importe quel stade du processus (contributions, procédés, produits, résultats et impact).
- 7. L'ensemble d'indicateurs portera sur les priorités définies dans la stratégie et les objectifs formulés. Lorsqu'elle n'apparaît pas clairement, la relation de causalité devrait être précisée afin d'aider le SBI à évaluer l'efficacité du cadre pour le transfert de technologies. En l'occurrence, des informations en retour pourraient être communiquées afin d'adapter la stratégie et les objectifs à long terme.

Cadre de suivi et d'évaluation des effets des politiques



Source: Adapté de la figure 6 de l'Agence européenne de l'environnement. 2001. Reporting on Environmental Measures: Are We Being Effective? Environmental issue report n° 25. Copenhague: EEA.

Note: Les «buts» apparaissant dans cette figure correspondent à la stratégie, notamment les objectifs, énoncée dans le cadre pour le transfert de technologies.

C. Principales constatations et recommandations

1. Observations générales

8. Le processus participatif qui a servi à mettre au point et à tester les indicateurs de résultats a abouti à des constatations, dont les principales sont exposées ci-après et qui confirment les constatations d'activités analogues entreprises dans le cadre et en dehors de la Convention:

- a) Le processus de mise au point et d'essai des indicateurs de résultats n'a pas encore atteint sa maturité;
- b) Il importe que tous les indicateurs de résultats servant à suivre et à évaluer l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies soient conçus de manière à analyser les liens de causalité en d'autres termes, la mesure dans laquelle les changements observés peuvent être imputés aux politiques ou aux mesures de transfert de technologies,
- c) Les indicateurs de résultats doivent être formulés de façon spécifique, mesurable, réalisable, pertinente et limitée dans le temps (SMART);
- d) Le principal obstacle à l'utilisation des indicateurs de résultats est la disponibilité de données;
- e) La participation de parties prenantes² au processus de mise au point et d'essai des indicateurs est importante pour que ceux qui sont associés à l'exécution d'activités et de mesures au titre du cadre pour le transfert de technologies s'approprient le résultat final;
- f) Le renforcement des capacités est nécessaire aussi bien au niveau national qu'au niveau international afin de mettre en œuvre un système de suivi et d'évaluation, notamment des systèmes de données et des procédures de partage et de notification de l'information.
- 9. Même s'il a été relativement facile d'élaborer des indicateurs de résultats pour certains thèmes clefs (besoins en matière de technologie, information technologique et mécanismes) du cadre pour le transfert de technologies, on a pu observer que d'autres thèmes clefs (environnement propice et renforcement des capacités) sont si vastes qu'ils englobent tous les thèmes du cadre pour le transfert de technologies et vont au-delà, ce qui aboutit à la mise au point d'un grand nombre d'indicateurs (dans le cas de l'environnement propice) ou d'indicateurs très agrégés (dans le cas du renforcement des capacités).
- 10. Au cours des travaux de la tâche I, un ensemble de 161 indicateurs de résultats éventuels ont été recensés. Puis, 40 indicateurs ont été retenus pour constituer un sous-ensemble d'indicateurs éventuels permettant de mesurer l'application du cadre pour le transfert de technologies au titre de la Convention (voir l'encadré ci-après). Au sein de ce groupe, les indicateurs ont été évalués en fonction de la possibilité de collecter les données requises et de leur pertinence à l'égard des objectifs synthétisés du cadre pour le transfert de technologies.
- 11. L'intégrité du cadre pour le transfert de technologies, se traduisant par les objectifs synthétisés, a été respectée dans le choix de l'ensemble restreint d'indicateurs de résultats. Il convient de noter qu'il s'agit d'un choix indicatif qui ne préjuge pas de tout accord postérieur à 2012.

2. Disponibilité des données

12. Afin de mettre en place un système de suivi et d'évaluation de l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies, les données requises pour quantifier certains indicateurs de résultats devront être obtenues. Les travaux préparatoires entrepris pendant la période d'essai indiquent qu'une grande partie des données requises pour la mise au point des indicateurs initialement choisis ne sont pas encore disponibles et que de nouveaux travaux sur la collecte des données seront peut-être nécessaires (les sources de données nécessaires à chaque indicateur sont indiquées dans l'annexe). D'où la nécessité

² Dans le contexte de la Convention, il s'agit des Parties et des organisations admises.

d'instaurer une coordination entre le secrétariat et les organismes intergouvernementaux pertinents et d'autres organisations internationales pour veiller à ce que ces données soient fournies régulièrement à des fins de suivi et d'évaluation.

- 13. En outre, les enseignements tirés des travaux du GETT laissent penser que l'on devra peut-être établir un modèle pour faciliter la notification, dans les communications nationales, des données requises des États parties pour chaque indicateur de résultats.
- 14. Les délais d'obtention des données nécessaires aux différents indicateurs de résultats pourraient aller d'un an à trois ans ou plus (la communication de données par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) pourraient dépendre de la date d'envoi de leurs communications nationales).
- 15. Étant donné que de nombreuses données requises ne sont pas disponibles, que des efforts et des ressources considérables seraient probablement nécessaires pour obtenir ces données et que la mise au point de modèles visant à faciliter la notification de données dans les communications nationales s'est avérée difficile par le passé, on pourrait envisager de réduire le nombre d'indicateurs de résultats afin de ne conserver que ceux qui peuvent être facilement établis avec les données disponibles. On pourrait y parvenir en procédant à de nouveaux essais d'indicateurs. Mais les indicateurs de résultats ne porteraient donc que sur une partie du cadre pour le transfert de technologies.

3. Flux financiers

- 16. Les données nationales sont très utiles pour comprendre la répartition du financement des technologies sans incidence sur le climat au niveau de chaque pays. Elles peuvent indiquer quels sont les plus grands obstacles au financement et contribuer à axer les efforts et l'appui liés au renforcement des capacités sur la création d'un environnement propice. Elles jouent un rôle important dans la planification de la politique nationale (par exemple, évaluations des besoins en matière de technologie et programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation) et peuvent aider les pays à optimiser les possibilités d'investissement dans les technologies sans incidence sur le climat.
- 17. Chaque source de financement étant susceptible d'être influencée par de nombreux facteurs différents, si des indicateurs étaient mis au point pour suivre l'évaluation de ces facteurs, le nombre d'indicateurs de résultats nécessaires pourrait augmenter de manière considérable. Certains des principaux facteurs considérés peuvent se prêter à l'utilisation d'indicateurs, mais il existe de nombreuses autres techniques d'évaluation qui peuvent être plus adaptées à cette tâche. Les méthodes d'évaluation utilisées par le Fonds pour l'environnement mondial et la Banque mondiale peuvent servir d'exemples.
- 18. Le GETT recommande au SBSTA et au SBI de s'appuyer sur les avis formulés dans le présent rapport et les enseignements tirés pour étayer tout futur examen de cette question à ses prochaines sessions.

4. Liens possibles avec d'autres travaux pertinents relevant des organes subsidiaires

19. À leurs trentième sessions³, le SBSTA et le SBI sont arrivés à la conclusion que l'ensemble d'indicateurs de résultats exposés dans le présent rapport final du GETT serait l'un des éléments que le SBI pourrait utiliser pour examiner et évaluer l'efficacité de

³ FCCC/SBSTA/2009/3, par. 24, et FCCC/SBI/2009/8, par. 68.

l'application des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention et pour suivre et évaluer périodiquement l'efficacité du cadre pour le transfert de technologies⁴.

- 20. L'expérience et les enseignements retirés de la mise au point d'indicateurs de résultats par le GETT peuvent aussi contribuer au débat que les Parties mènent dans le cadre du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme sur les questions liées à la notion de «mesurable, notifiable et vérifiable» mentionnée au paragraphe 1 b) ii) du Plan d'action de Bali (décision 1/CP.13). Le SBSTA et le SBI ont invité le Groupe de travail spécial à examiner, selon qu'il conviendra, le rapport final⁵.
- 21. Compte tenu de la méthode exposée dans le présent rapport, les points suivants des travaux du GETT peuvent présenter un intérêt pour les débats du Groupe de travail spécial:
- a) Les indicateurs de résultats ont été mis au point dans le cadre d'un processus participatif associant les principales parties prenantes;
 - b) Les indicateurs de résultats ont été élaborés selon les modalités SMART;
- c) Une fiche méthodologique a été mise au point pour chaque indicateur de résultats afin de veiller à ce que tout recours à cet indicateur puisse être notifié et vérifié;
- d) Les indicateurs de résultats relatifs au financement et au renforcement des capacités peuvent présenter un intérêt pour la mise en œuvre du paragraphe 1 b) ii) du Plan d'action de Bali;
- e) L'indicateur PI-TNA-06, «nombre de programmes/projets technologiques découlant des évaluations des besoins en matière de technologie mis en œuvre par les Parties non visées à l'annexe I» peut présenter un intérêt pour les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN).
- 22. Une fois connu le résultat des débats du Groupe de travail spécial sur la notion de «mesurable, notifiable et vérifiable», le GETT pourrait examiner plus avant la manière dont l'expérience et les enseignements retirés de la mise au point d'indicateurs de résultats pourraient contribuer ou être rattachés à l'examen futur de cette question.

Ensemble d'indicateurs de résultats portant sur le cadre pour le transfert de technologies

Le Groupe d'experts du transfert de technologies a recensé, dans un premier temps, un ensemble de 40 indicateurs permettant de mesurer l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies. Ces indicateurs ont été regroupés sous cinq thèmes clefs; le sixième groupe d'indicateurs servirait à évaluer l'évolution des flux financiers destinés au transfert de technologies.

Détermination et évaluation des besoins en matière de technologie

- Montant des ressources financières affectées au processus d'évaluation des besoins en matière de technologie (PI-TNA-01)^a
- 2. Nombre de programmes/projets de renforcement des capacités d'évaluation des besoins en matière de technologie dans les Parties non visées à l'annexe I (y compris pourcentage des pays les moins avancés) (PI-TNA-02)

⁴ À l'appui de cet examen et évaluation, le SBI a prié le secrétariat d'établir une liste des données manquantes concernant les indicateurs de résultats, une fois ceux-ci élaborés (FCCC/SBI/2009/8, par. 74).

⁵ FCCC/SBSTA/2009/3, par. 25, et FCCC/SBI/2009/8, par. 69.

- 3. Nombre de Parties non visées à l'annexe I bénéficiant d'un appui au renforcement des capacités d'évaluation des besoins en matière de technologie (y compris pourcentage des pays les moins avancés) (PI-TNA-03)
- 4. Nombre d'évaluations des besoins en matière de technologie achevées ou actualisées que les Parties non visées à l'annexe I ont publiées (PI-TNA-04)
- 5. Rapport de synthèse sur les besoins en matière de technologie distribué par le secrétariat et examiné par les organes subsidiaires (PI-TNA-05)
- Nombre de programmes/projets technologiques découlant d'évaluations des besoins en matière de technologie mis en œuvre par les Parties non visées à l'annexe I (PI-TNA-06)

Information technologique

- Nombre de programmes et d'ateliers de formation au renforcement des capacités en matière d'information technologique (PI-TI-01)
- 2. Nombre de communications nationales contenant des informations sur les activités de transfert de technologies (PI-TI-02)
- 3. Rapport de synthèse contenant des informations sur l'entretien, l'actualisation et la mise au point de TT:CLEAR qui comblent les lacunes et répondent aux besoins des utilisateurs publié par le secrétariat et examiné par les organes subsidiaires (PI-TI-03)
- 4. Nombre de centres et de réseaux d'information technologique connectés à TT:CLEAR (PI-TI-04)
- 5. Nombre d'utilisateurs de TT:CLEAR originaires de pays en développement (PT-TI-05)

Environnement propice

- 1. Résultats obtenus par rapport à chacun des six indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale (PI-EE-01)
- 2. Nombre total des possibilités de R-D commune en matière de technologies écologiquement rationnelles offertes par les gouvernements (essentiellement de pays développés) (PI-EE-02)
- 3. Existence de lignes directrices claires à l'intention des bénéficiaires de financements publics sur la manière de passer de la recherche à la commercialisation dans le processus de transfert de technologies (PI-EE-03)
- 4. Nombre de programmes bilatéraux et multilatéraux qui ont aidé les pays en développement à élaborer et à appliquer des réglementations qui favorisent l'utilisation et le transfert de technologies écologiquement rationnelles et l'accès à ces dernières (PI-EE-04)
- 5. Existence de préférences et d'incitations fiscales pour les importations/exportations de technologies écologiquement rationnelles (PI-EE-05)
- 6. Volume des crédits à l'exportation visant à encourager le transfert de technologies écologiquement rationnelles (PI-EE-06)
- 7. Mention du transfert de technologies écologiquement rationnelles dans les stratégies nationales de développement durable (PI-EE-07)
- 8. Notation des conditions d'investissement selon les indicateurs conjoncturels de la Banque mondiale (PI-EE-08)

- 9. Proportion du budget des achats publics allouée aux technologies écologiquement rationnelles (PI-EE-09)
- 10. Degré de divulgation d'informations et de transparence qui caractérise le processus d'approbation des projets de transfert de technologies (PI-EE-10)
- 11. Nombre d'études techniques analysant les obstacles, les bonnes pratiques et les recommandations en vue de créer un environnement plus propice (PI-EE-11)
- 12. Pourcentage de partenariats ayant pour thème les changements climatiques et le développement durable auxquels participent de manière notable des pays en développement parties (PI-EE-12)

Renforcement des capacités

- 1. Montant des ressources financières consacrées au renforcement des capacités de mise au point et de transfert de technologies (PI-CB-01)
- 2. Rapport de synthèse sur les besoins et priorités pour le renforcement des capacités nationales de mettre au point et de transférer des technologies conformément au cadre pour le transfert de technologies (PI-CB-02)
- 3. Nombre de participants/experts dans les programmes de formation à la mise au point et au transfert de technologies, en particulier concernant les activités liées aux technologies écologiquement rationnelles (PI-CB-03)
- 4. Nombre d'institutions nationales et régionales nouvelles et existantes faisant office de centres d'excellence pour la mise au point et le transfert de technologies (PI-CB-04)

Mécanismes relatifs au transfert de technologies

- 1. Nombre et volume de mécanismes et d'instruments innovants de financement public-privé notifiés (PI-MECH-01)
- Rapport sur d'éventuels moyens de renforcer la coopération entre la Convention et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (PI-MECH-02)
- 3. Rapport sur les références faites aux objectifs d'autres accords multilatéraux sur l'environnement dans les communications nationales (PI-MECH-03)
- 4. Nombre d'obstacles et de succès notifiés concernant la mise au point de technologies endogènes (PI-MECH-04)
- 5. Rapport contenant des indications sur la notification des besoins communs en matière de R-D (PI-MECH-05)

Indicateurs de flux financiers

- 1. Montant total annuel des investissements et des flux financiers dans les technologies d'atténuation des changements climatiques (PI-FIN-01)
- 2. Montant total annuel mondial des investissements et des flux financiers dans les technologies d'adaptation aux changements climatiques (PI-FIN-02)
- Montant total annuel des investissements et flux financiers dans les technologies relatives aux changements climatiques – mécanisme financier de la Convention (PI-FIN-03)
- Montant total annuel des investissements et des flux financiers dans les technologies relatives aux changements climatiques – mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto (PI-FIN-04)

- 5. Montant total annuel des investissements et des flux financiers dans les technologies relatives aux changements climatiques sources bilatérales (PI-FIN-05)
- 6. Montant total annuel des investissements et des flux financiers dans les technologies relatives aux changements climatiques sources nationales (PI-FIN-06)
- 7. Montant total annuel des investissements et des flux financiers dans les technologies relatives aux changements climatiques sources multilatérales (PI-FIN-07)
- 8. Montant total annuel des investissements et des flux financiers dans les technologies relatives aux changements climatiques sources privées (PI-FIN-08)

Légende: Parties non visées à l'annexe I = Parties non visées à l'annexe I de la Convention; R-D = recherche-développement; SBI = Organe subsidiaire de mise en œuvre; SBSTA = Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique; TT:CLEAR = Système d'information sur les technologies.

^a Chaque indicateur de résultats est assorti d'un code unique. PI = indicateur de résultats; XXX = thème principal du cadre pour le transfert de technologie; YY = numéro de l'indicateur de résultats.

Annexe

Bref résumé de la procédure d'essai des indicateurs de résultats

Code (ID)	Indicateur de résultats – Intitulé (en bref)	Objectif synthétisé	Sources de données	Participation directe des Parties à la communication de données
PI-TNA-01	Ressources financière affectées à l'évaluation des besoins en matière de technologie	«fournir des ressources»	FEM, PNUD, PNUE	Aucune
PI-TNA-02	Programmes/projets de renforcement des capacités d'évaluation des besoins en matière de technologie	«renforcer les capacités»	FEM, PNUD, PNUE	Aucune
PI-TNA-03	Parties non visées à l'annexe I bénéficiant d'un appui financier	«renforcer les capacités»	FEM, PNUD, PNUE	Aucune
PI-TNA-04	Évaluations des besoins en matière de technologie achevées ou actualisées qui ont été publiées	«communiquer des informations sur les évaluations des besoins en matière de technologie»	Secrétariat, FEM, PNUD, PNUE	Aucune
PI-TNA-05	Rapport de synthèse sur les besoins en matière de technologie	«examiner le rapport de synthèse»	Secrétariat	Aucune
PI-TNA-06	Technologies découlant des évaluations des besoins en matière de technologie mises en œuvre	«mettre en œuvre les résultats des besoins en matière de technologie (recensés dans les évaluations correspondantes)»	Secrétariat, FEM et organismes d'exécution	Parties non visées par l'annexe I
PI-TI-01	Programmes et ateliers de formation au renforcement des capacités en matière d'information technologique	«renforcer les capacités»	FEM, PNUD, PNUE, ONUDI	Aucune
PI-TI-02	Communications nationales contenant des informations sur les activités de transfert de technologies	«fournir des informations par le biais des communications nationales»	Communications nationales	Toutes les Parties
PI-TI-03	Informations sur l'entretien, l'actualisation et la mise au point de TT:CLEAR	«entretenir, actualiser et continuer à mettre au point TT:CLEAR»	Secrétariat	Aucune
PI-TI-04	Centres et réseaux d'information technologique connectés à TT:CLEAR	«être en relation avec des centres d'information technologique»	Secrétariat	Aucune

Code (ID)	Indicateur de résultats – Intitulé (en bref)	Objectif synthétisé	Sources de données	Participation directe des Parties à la communication de données
PI-TI-05	Utilisateurs de TT:CLEAR originaires de pays en développement	«accroître le nombre d'utilisateurs (de TT:CLEAR)»	Secrétariat	Aucune
PI-EE-01	Résultats par rapport aux indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale	«améliorer les systèmes juridiques (y compris ceux liés au commerce et aux droits de propriété intellectuelle)»	Banque mondiale et/ou OMPI	Aucune
PI-EE-02	Nombre total de possibilités de R-D commune	«promouvoir une recherche-développement commune»	Atténuation: AIE (ou regroupées dans TT:CLEAR)	Toutes les Parties
			Adaptation: GCRAI (ou regroupées dans TT:CLEAR)	
PI-EE-03	Existence de lignes directrices claires à l'intention des bénéficiaires de financements publics sur la manière de passer de la R-D à la commercialisation de technologies écologiquement rationnelles	«promouvoir le transfert de technologies publiques»	Communications nationales	Parties non visées à l'annexe I
PI-EE-04	Programmes bilatéraux et multilatéraux qui ont aidé les pays en développement à élaborer et à appliquer des réglementations qui favorisent les technologies écologiquement rationnelles	«renforcer les cadres réglementaires»	Communications nationales	Toutes les Parties
PI-EE-05	Existence de préférences et incitations fiscales pour les importations/exportations de technologies écologiquement rationnelles	«utiliser les préférences fiscales»	Communications nationales	Parties non visées à l'annexe I
PI-EE-06	Volume des crédits à l'exportation	«utiliser les préférences fiscales»	Communications nationales	Parties visées à l'annexe I
PI-EE-07	Mention du transfert de technologies écologiquement rationnelles dans les stratégies nationales de développement durable	«intégrer le transfert de technologies dans les politiques nationales»	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU ou secrétariat	Aucune

Code (ID)	Indicateur de résultats – Intitulé (en bref)	Objectif synthétisé	Sources de données	Participation directe des Parties à la communication de données
PI-EE-08	Notation des conditions d'investissement selon les indicateurs conjoncturels de la Banque mondiale	«créer un environnement propice à l'investissement»	Banque mondiale	Aucune
PI-EE-09	Pourcentage du budget des achats publics alloué aux technologies écologiquement rationnelles	«étudier l'attribution préférentielle de marchés publics»	Communications nationales	Parties non visées à l'annexe I
PI-EE-10	Degré de divulgation d'informations et de transparence qui caractérise le processus d'approbation	«étudier des procédures d'approbation transparentes et efficaces»	Communications nationales	Parties non visées à l'annexe I
PI-EE-11	Études analysant les obstacles, bonnes pratiques et recommandations concernant les technologies écologiquement rationnelles	«établir des études techniques sur la création d'un environnement plus propice»	Secrétariat	Aucune
PI-EE-12	Pourcentage de participation aux partenariats	«coopérer étroitement avec des partenariats publics et privés»	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU ou secrétariat	Aucune
PI-CB-01	Ressources financières consacrées au renforcement des capacités	«exécuter ou appuyer des activités de renforcement des capacités de mise au point et de transfert de technologies dans les pays en développement parties»	Multilatérales: organismes intergouvernementaux	Aucune
PI-CB-02	Rapport sur les besoins et les priorités en matière de renforcement des capacités	«rendre compte des besoins et de l'expérience des pays en développement parties en matière de renforcement des capacités de mettre au point, de déployer, de diffuser et de transférer des technologies»	Auto-évaluations nationales des capacités, communications nationales, PANA, évaluations des besoins en matière technologique	Parties non visées à l'annexe I
PI-CB-03	Participants et experts dans les programmes de formation à la mise au point et au transfert de technologies	«dispenser une formation aux technologies écologiquement rationnelles dans les pays en développement parties» et «mettre au point et appliquer des normes et des réglementations relatives aux technologies écologiquement rationnelles»	Auto-évaluations nationales des capacités, communications nationales	Parties non visées à l'annexe I

Code (ID)	Indicateur de résultats – Intitulé (en bref)	Objectif synthétisé	Sources de données	Participation directe des Parties à la communication de données
PI-CB-04	Institutions nationales et régionales faisant office de centres d'excellence pour la mise au point et le transfert de technologies	«créer des capacités de mettre au point et de transférer des technologies dans des institutions de pays en développement parties ou les renforcer»	Communications nationales	Parties non visées à l'annexe I
PI-MECH-01	Mécanismes et instruments innovants de financement public-privé	Non disponible, mais le thème subsidiaire est intitulé «Formules novatrices envisageables pour financer la mise au point et le transfert de technologies»	Communications nationales	Toutes les Parties
PI-MECH-02	Rapport sur la coopération entre la Convention et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement	Non disponible, mais le thème subsidiaire est intitulé «Moyens éventuels permettant de renforcer la coopération avec les conventions et les processus intergouvernementaux pertinents»	Secrétariat	Aucune
PI-MECH-03	Références faites aux objectifs d'autres accords multilatéraux sur l'environnement	Non disponible, mais le thème subsidiaire est intitulé «Moyens éventuels permettant de renforcer la coopération avec les conventions et les processus intergouvernementaux pertinents»	Communications nationales	Toutes les Parties
PI-MECH-04	Obstacles et succès concernant la mise au point de technologies endogènes	Non disponible, mais le thème subsidiaire est intitulé «Moyens de promouvoir la mise au point endogène de technologies par l'octroi de ressources financières et des travaux communs de recherche-développement»	Communication nationales, PANA	Parties non visées à l'annexe I, PMA
PI-MECH-05	Rapport contenant des indications sur la notification des besoins communs en matière de R-D	Non disponible, mais le thème subsidiaire est intitulé «Promotion de travaux concertés de recherche-développement sur les technologies»	Secrétariat	Aucune
PI-FIN-01	Total mondial – technologies d'atténuation	n.d.	Secrétariat	Toutes les Parties
PI-FIN-02	Total mondial – technologies d'adaptation	n.d.	Secrétariat	Toutes les Parties
PI-FIN-03	Mécanismes financiers de la Convention	n.d.	FEM, secrétariat	Toutes les Parties
PI-FIN-04	Mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto	n.d.	PNUE, secrétariat	Toutes les Parties
PI-FIN-05	Sources bilatérales	n.d.	OCDE	Toutes les Parties
PI-FIN-06	Sources nationales	n.d.	Communications	Toutes les Parties

T
\Box
\Box
Ω
\mathbb{C}/\mathbf{SE}
Ħ
દ
9
3
≲
4
Š
Ξ
3
3
<u> </u>

Code (ID)	Indicateur de résultats – Intitulé (en bref)	Objectif synthétisé	Sources de données	Participation directe des Parties à la communication de données
PI-FIN-07	Sources multilatérales	n.d.	nationales Banque mondiale, Banque régionale de développement, OCDE	Toutes les Parties
PI-FIN-08	Sources privées	n.d.	CNUCED, OCDE, PNUE	Toutes les Parties

Abréviations: FEM: Fonds pour l'environnement mondial, PMA: pays les moins avancés, PANA: Programme d'action national aux fins de l'adaptation, OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques, R-D: recherche-développement, TT:CLEAR: système d'information sur les technologies, PNUD: Programme des Nations Unies pour l'environnement, OMPI: Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.